

Date de dépôt : 3 mai 2022

Rapport

de la commission des pétitions chargée d'étudier :

- a) P 2123-A Pétition : Non à l'agrandissement d'une base des Frères musulmans à Genève
- b) P 2132-A Pétition pour une rue des Eaux-Vives à taille humaine

Rapport de majorité de M. Sylvain Thévoz (page 1)

Rapport de première minorité de M. Alexis Barbey (page 22)

Rapport de seconde minorité de M. Stéphane Florey (page 25)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Sylvain Thévoz

Mesdames et
Messieurs les députés,

La pétition P 2123 *Non à l'agrandissement d'une base des Frères musulmans à Genève* et la pétition P 2132 *pour une rue des Eaux-Vives à taille humaine* ont été traitées d'une manière conjointe en six séances.

Le lundi 20 décembre 2021 a été dédié à l'audition de M. Amin Mirabdolbaghi, vice-président de l'Association suisse vigilance islam (ASVI) et de M^{me} Fabienne Alfandari, présidente (ASVI), pétitionnaires de la P 2123, ainsi qu'à l'audition de M. Marc-André Rudaz, pétitionnaire de la P 2132.

Le lundi 31 janvier 2022 a été consacré à l'audition de M. Hani Ramadan, directeur du Centre islamique de Genève (CIGE).

Le lundi 7 février a été consacré à l'audition de M. Alessandro Calabrese, directeur de la direction des autorisations de construire du département du territoire (DT).

Le lundi 28 février a été consacré à l'audition de M^{me} Géraldine Casutt, sociologue des religions, et de M. Federico Biasca, Rhizome – Pôle de compétences sur les questions religieuses et idéologiques.

Le lundi 14 mars a été consacré à l'audition de M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat (DSPS), et de M. Redouane Saadi, secrétaire général adjoint chargé de la migration (DSPS).

La séance du lundi 21 mars a été dévolue aux discussions finales et au vote des pétitions.

Au terme de ses travaux, la commission a voté le dépôt sur le bureau du Grand Conseil de la pétition P 2123 par 8 OUI (3 S, 2 Ve, 2 MCG, 1 EAG), 7 NON (4 PLR, 2 PDC, 1 UDC) et aucune abstention. Le vote de la P 2132 a également conduit à son dépôt sur le bureau du Grand Conseil par 8 OUI (3 S, 2 Ve, 2 MCG, 1 EAG), 7 NON (4 PLR, 2 PDC, 1 UDC) et aucune abstention.

Les travaux se sont déroulés sous l'excellente présidence de M. Jean Batou. Nous remercions le procès-verbaliste, M. Christophe Vuilleumier, pour la qualité de sa prise de notes ainsi que M^{me} Nadia Salama, secrétaire scientifique de commissions, pour sa diligence et son suivi attentif des travaux.

Introduction

Ces deux pétitions poursuivent les mêmes buts : empêcher l'agrandissement du Centre islamique situé à la rue des Eaux-Vives. Toutes deux reconnaissent ne pas connaître les raisons techniques permettant d'interdire une intervention architecturale, mais se baser sur les déclarations des frères Ramadan ou la réputation du centre pour s'y opposer. Le pouvoir politique a-t-il le droit de prendre des libertés avec le droit existant parce qu'une association, une église ou une entreprise ne lui revient pas ? C'est la question que les député-e-s ont dû trancher, dans le cas précis en s'assurant de prendre soin du principe de laïcité.

Auditions des pétitionnaires

Audition de M. Amin Mirabdolbaghi, vice-président de l'Association suisse vigilance islam (ASVI), et de M^{me} Fabienne Alfandari, présidente (ASVI)

M. Amin Mirabdolbaghi, vice-président de l'Association suisse vigilance islam (ASVI), et M^{me} Fabienne Alfandari, présidente de cette même association, ont avancé le fait que le Centre islamique de Genève serait une place forte des Frères musulmans. Ils ont rappelé que le Centre islamique est inscrit depuis 1966 au registre du commerce. Il a été fondé par Saïd Ramadan, père de Tariq et Hani. Le centre est propriété de la fondation Saïd Ramadan, fils spirituel du leader des Frères musulmans Hassan al-Banna. Le but de ce centre serait de maintenir une mosquée et une salle de conférence tout en favorisant le dialogue religieux. Selon les pétitionnaires, le centre aurait aussi pour objectif de pourvoir aux besoins religieux, culturels et sociaux des musulmans et à l'éducation de leurs enfants. Le projet d'agrandissement viserait à une augmentation de 300 m² à 900 m² de la surface du centre et la création d'un logement.

Pour les pétitionnaires, Hani Ramadan est aussi controversé que son frère Tariq au vu de ses propos sur le djihad, les femmes, etc. L'instauration d'un califat et la conquête de l'Occident sont en fin de compte le but final de l'islamisme dont la loi religieuse prime sur les lois profanes. Pour les pétitionnaires, les Frères musulmans déploient de nombreux efforts dans le social au sein des pays ou des régions pauvres, faisant preuve de prosélytisme. Le principe islamiste indiquant que la loi d'Allah est toujours supérieure à la loi de la société locale est rappelé. Les pétitionnaires affirment à tort que ce centre islamique est en lien avec les principales organisations terroristes. Ils observent qu'Hani Ramadan estime que le sida et le covid sont des maladies divines punissant les fornicateurs et que l'Etat islamique est la seule alternative possible pour les musulmans. Celui-ci estimerait également que les talibans sont des libérateurs. Il rappelle alors qu'Hani Ramadan est interdit d'entrée sur le territoire français, ses avoirs ayant même été gelés de 2018 à 2020 par les autorités françaises.

Pour M. Mirabdolbaghi, le Centre islamique de Genève donne une image excellente en matière d'intégration et de collaboration, offrant par ailleurs des repas gratuits, mais ces pratiques bienveillantes sont de la poudre aux yeux destinée à gagner des adeptes, une tactique similaire à celle de la République islamique iranienne. Il observe qu'une distinction est faite entre musulmans et non-musulmans par le Centre islamique, lequel ne tolère aucune critique de l'islam en arguant qu'il s'agit d'islamophobie. Les Frères musulmans ont une influence sur les personnes les plus fragiles, notamment les migrants et les

jeunes, et exercent leur pression jusqu'en France voisine en multipliant les risques de radicalisation. Le centre promeut les valeurs et les idées islamistes qui sont le plus souvent incompatibles avec les valeurs occidentales. Il pense que le risque de dérive est bien réel. Ce centre devrait être fermé plutôt qu'autorisé à s'agrandir. M. Mirabdolbaghi ajoute qu'Hani Ramadan conserve les motivations profondes des Frères musulmans mais les dissimule lorsqu'il est à Genève. M^{me} Alfandari affirme que des jeunes ont été influencés au Petit-Saconnex pour partir faire le djihad en Syrie. Elle ne peut pas affirmer que des actes terroristes sont envisagés au sein du Centre islamique, mais affirme que l'on peut craindre qu'il s'agisse d'une base arrière de plusieurs organisations. Les pétitionnaires font largement état de leurs préjugés et de leurs a priori concernant ce centre.

Un député PLR pense que l'islam peut conduire à l'islamisme comme l'alcool à l'alcoolisme. Il se demande en quoi 300 m² sont différents de 900 m² pour influencer des jeunes, et si par ailleurs il n'aurait pas été préférable de demander non pas l'interdiction de cet agrandissement mais la fermeture de ce centre.

M. Mirabdolbaghi rappelle que les pétitionnaires estiment que ce centre devrait être fermé plutôt qu'agrandi. Si des logements sont créés, il sera possible au centre d'abriter bien plus de personnes. Cette évolution lui rappelle ce qu'il a vécu durant la révolution iranienne.

Le président déclare que l'agrandissement de ce centre est lié au droit des constructions et que ce centre ne sera dès lors pas traité différemment d'une église protestante ou catholique. Si des actes illicites se produisent au sein de ce centre, il faut en demander la fermeture. Il ne comprend pas dès lors le lien qui est fait entre cet agrandissement et ces critiques. Il observe également que ce sont des présomptions qui ont été émises par les pétitionnaires. Le centre a été mis en place dans les années soixante avec l'aide des Américains et de la Confédération, les Frères musulmans ayant été les ennemis de Nasser, lequel était proche de l'Union soviétique. Il se demande par ailleurs s'il y a des éléments permettant de demander la fermeture de ce centre. La police surveille ce centre tout comme le Service de renseignement de la Confédération. Il convient d'amener des éléments concrets pour demander le refus d'un agrandissement d'un bâtiment et non évoquer des événements se déroulant en Syrie ou en Iran.

M. Mirabdolbaghi répond que les pétitionnaires contestent la présence des frères Ramadan à Genève et l'existence même de ce centre.

Audition de M. Marc-André Rudaz, pétitionnaire

M. Rudaz prend la parole et déclare habiter le quartier depuis trente ans et n'avoir aucun problème avec les musulmans. Il explique toutefois qu'agrandir la mosquée risque d'engendrer de nombreux problèmes, notamment de circulation au sein du quartier. Tripler la grandeur de ce centre semble démesuré. Il ajoute n'avoir que faire des musulmans et avoir même plusieurs amis musulmans, mais certaines personnes appartenant à cette communauté sont très strictes et il a déjà été rabroué dans la rue avec son chien. Certains de ses amis musulmans craignent également la situation et de ne plus pouvoir boire un verre dans les bistrot du quartier, par exemple. Cet agrandissement risque de générer plus de problèmes entre les uns et les autres, ce qui est regrettable. Il ajoute que 90% des gens ne posent pas de problèmes, mais certains les insultent, lui ou les musulmans qui sont attablés au bistrot. Il a été attaqué à deux reprises par des malades qui voulaient lui enseigner ce qu'était le Coran. Il faut éviter ce qui peut encourager le communautarisme. Les premières victimes seront les musulmans modérés. Ce n'est pas lui qui a initié cette pétition, mais les musulmans modérés eux-mêmes, qui se sont adressés à lui. Les mesures prises par les politiques sont magnifiques, mais il ne faudra pas se plaindre à l'avenir des conséquences. Il serait également possible de construire une mosquée plus grande ailleurs.

Un député déclare qu'il y a surtout des problèmes inhérents à l'exiguïté de la mosquée, surtout en période de ramadan. Augmenter les surfaces permettrait sûrement de soulager ces tensions, d'éviter les files d'attente et d'améliorer la sécurité au sein du centre qui est très vétuste.

Audition de M. Hani Ramadan, directeur du Centre islamique de Genève (CIGE)

M. Ramadan prend la parole et remercie la commission de cette audition. La première pétition émane de l'Association suisse vigilance islam dont la fondatrice est M^{me} Mireille Vallette, laquelle selon lui ne respecte pas les institutions suisses et déclare que le centre partage avec les « Frères musulmans » une politique d'entrisme. Il évoque différentes études académiques portant sur Riposte laïque, avec laquelle l'Association suisse vigilance islam est en lien. Riposte laïque nourrit des relations avec des sites identitaires agressifs. Ceci étant dit, est-il vraiment raisonnable de soutenir une pétition émanant de tels groupes ? Il est évident que le centre suit la doctrine intellectuelle du fondateur des Frères musulmans, Hassan al-Banna, mais le Centre islamique est une structure indépendante régie par les lois suisses. Il est aberrant de penser que le centre puisse être guidé par des

éléments étrangers avec le pouvoir de déployer des actions dans l'ensemble de l'Europe.

La seconde pétition émane d'un groupe de 127 personnes prétendant représenter le quartier. Le centre est victime de son succès. L'agrandissement du centre permettrait de mettre un terme aux files de fidèles qui attendent sur les trottoirs avant de pouvoir entrer dans la mosquée. Le centre est un lieu de dialogue et les pétitionnaires auraient pu demander au centre quelle était la nature de son projet. Il est question de construire un bâtiment de 5 étages comme dans le reste du quartier, en s'alignant sur les gabarits de la rue des Eaux-Vives. Le département a donné une autorisation préalable le 7 novembre 2019. Une réunion publique a été prévue depuis le mois d'octobre 2021 pour informer le voisinage. Le centre a publié une demande de dons. 700 000 francs ont été recueillis en neuf mois. Une lettre avec ces différents éléments a été adressée à la commission des pétitions. Le projet a débuté en 2013, un architecte ayant présenté les dossiers à la commission d'architecture. Le projet en est à l'acceptation du gabarit. Le centre a maintenant jusqu'au mois d'août pour présenter les études nécessaires afin d'obtenir une autorisation définitive. Le centre a obtenu gain de cause de la part du Tribunal de première instance concernant la forme du projet que la Ville de Genève contestait. Le centre a une volonté de transparence. Il serait possible de mettre sur pied une séance avec la maison de quartier et les pétitionnaires. Le centre a le souhait de s'ouvrir davantage aux femmes. Disposer de plus d'espace permettra d'y accéder.

Un député socialiste demande ce qu'il en est de la sécurité actuellement, alors que l'islamophobie est une réalité.

M. Ramadan répond que la file d'attente sur le trottoir est un problème qu'il comprend. Si la structure était plus grande, ce problème serait résolu. Jadis les gens priaient sur le trottoir. Les autorités ont alors rappelé que l'espace public était laïque. Une fatwa a ensuite été demandée pour multiplier les cérémonies du vendredi. Le centre a également interdit à ses membres de prier sur le trottoir. Des regroupements se forment le lundi lorsque des colis alimentaires sont donnés à des familles. Il y a là un problème pragmatique qu'il faut résoudre. Le centre a une salle de 50 m² qui est la salle associative, mais qui est également l'espace où sont donnés les colis. Il s'agit également d'une annexe de la mosquée. La logistique est compliquée dans un espace de cette nature.

Une députée PDC demande si le bâtiment va s'inscrire dans la continuité architecturale du quartier et s'il y a eu d'autres oppositions.

M. Ramadan répond que le Tribunal de première instance a estimé que le quartier abritait des formes architecturales très différentes. L'architecte du projet développe une forme relativement similaire. Il précise avoir le gabarit mais pas encore la forme définitive. Une vidéo existe sur le site du centre qui a pour but d'impressionner les membres du centre et d'attirer les dons. Deux voisins se sont opposés en plus de la Ville, toujours en raison de l'alignement du bâtiment.

Un député PDC déclare avoir l'impression que M. Ramadan est ouvert, raisonnable et sensé. Mais certains membres de sa communauté font preuve parfois de rigorisme. Il se demande ce qui pourrait se passer dans un quartier comme les Eaux-Vives, notamment par rapport aux musulmans qui fréquentent les bistrots. Il demande si une réflexion a été développée à cet égard.

M. Ramadan répond que l'islam respecte les voisins comme le recommande le texte. Il ajoute que le centre devrait prendre des mesures et expliquer aux membres de la communauté qu'il n'est pas possible d'exprimer une désapprobation sur l'espace public à l'égard de femmes en mini-jupes, par exemple. Il déclare que ces femmes vêtues courtement entrent même dans le centre lors d'exposés. Il pense que ce sont des éléments qui peuvent se résoudre par le dialogue et l'ouverture d'esprit.

Un député PLR demande ce qui se fait dans le Centre islamique et s'il peut le fréquenter en tant que protestant.

M. Ramadan répond que le centre a des activités culturelles, telles que les prières, les mariages, etc., ainsi que des conférences ouvertes à tous les publics, et notamment aux non-musulmans. Il précise que des cours d'arabe sont donnés également à des non-musulmans. Le travail humanitaire effectué par le centre n'est pas fait de manière prosélyte, raison pour laquelle les bénévoles ne sont pas forcément musulmans. Le centre distribue également des colis à des non-musulmans. Le centre est un lieu d'ouverture.

Un député MCG déclare avoir en mémoire un dialogue de 1953 entre le président Nasser et le grand-père de M. Ramadan. Il mentionne que la posture de ce dernier ne correspond pas à l'image que l'on peut avoir de lui dans le public. Il aimerait connaître sa position sur l'apostasie qui peut poser des problèmes dans une république laïque. Il se demande par ailleurs si faire la charité les jours de la semaine ne revient pas à respecter un commandement de l'islam.

M. Ramadan répond que l'islam demande aux croyants de faire la charité, en effet. Il ajoute que son grand-père a été assassiné le 12 février 1949, alors que Nasser n'était pas encore président. Nasser s'est comporté à l'égard des

Frères musulmans comme le fait le maréchal Abdel Fattah al-Sissi aujourd'hui, leur crime étant d'avoir été plébiscités par les urnes. Le rejet de Dieu est un péché grave au sein de l'islam, même s'il ne juge pas la personne. Il n'est pas question pour le centre de convertir des gens. Sa mission est l'ouverture. La laïcité implique un respect des uns et des autres.

Le président ajoute que les deux pétitions posent, selon lui, des problèmes relevant de la liberté religieuse, alors qu'il est question d'un agrandissement du bâtiment inhérent à l'importance du public. Si l'on estime que des activités délictueuses, communautaristes ou extrémistes sont en cours, c'est à la police d'intervenir et non à la commission des pétitions. La seconde pétition relève surtout de la police des constructions. L'intérêt de ce débat pourrait relever d'un effort à fournir quant à la transparence et à la communication du centre, afin de dédramatiser certaines idées.

M. Ramadan partage l'avis du président. Le projet sera présenté lorsqu'il sera un peu plus avancé et que des éléments concrets pourront être communiqués. Ces deux pétitions n'ont pas d'objet réel, puisque le centre est déjà dans un processus légal. La discussion doit se faire dans le respect des uns et des autres. Les préjugés sont nombreux à l'égard des Frères musulmans et du centre. Il ne faut pas projeter sur les activités du centre des peurs qui ne sont pas justifiées. Ces peurs sont particulièrement utilisées sous l'angle politique en France. Il ne faut pas accepter, à Genève, de voir grandir ces anxiétés. L'islamophobie est grandissante et devient de plus en plus un problème. Le dialogue est important et doit être nourri.

Audition de M. Alessandro Calabrese, directeur de la direction des autorisations de construire du département du territoire (DT)

Le président signale que la commission a reçu la prise de position de la Ville de Genève ainsi que les décisions judiciaires inhérentes aux recours opposés à l'autorisation préalable du projet du Centre islamique. Il observe que le Centre islamique est considéré comme un centre culturel. Des dispositions particulières s'appliquent aux institutions culturelles. Les trois opposants ont considéré qu'ils n'avaient pas de chance de gagner en appel, raison pour laquelle ils ont renoncé à faire appel. M. Calabrese mentionne que la position du département n'a pas changé. La demande préalable 18501 est en vigueur depuis le 27 août 2020. Il précise que, si la demande définitive est déposée après le délai inhérent à la demande préalable, soit le 27 août 2022, la procédure devra recommencer depuis le début. Il rappelle que le Tribunal administratif a bel et bien rejeté les oppositions. La réponse à une autorisation préalable est cadrée par des dispositions réglementaires. Cette demande fixe l'enveloppe et le gabarit uniquement. La commission

d'architecture a donné une dérogation pour le gabarit, mais est restée réservée sur la typologie qui n'est pas encore fixée. Le plan indiqué par la Ville dans son opposition date de 1934 et est invalidé depuis 1984. Un retrait de 15 mètres comme demandé par la Ville est disproportionné. La façade du rez-de-chaussée est en porte-à-faux et l'espace dédié au trottoir est suffisant. La largeur du trottoir serait de 4,5 mètres. Le trottoir sera plus large qu'il ne l'est aujourd'hui. Le projet respecte les gabarits avec la dérogation de la commission d'architecture. Il n'y a pas eu d'observation à l'égard des stationnements.

Une députée PLR demande si, dans le cadre des discussions portant sur la demande préalable, il a été proposé d'envisager un autre site compte tenu de la densité du quartier et de la nature des activités du Centre islamique.

M. Calabrese mentionne que son département se positionne sous l'angle réglementaire uniquement. Tous les préavis des autres différents services sont au vert.

Un député socialiste évoque la P 2123 qui cible l'entité et non le projet architectural. Il demande si le canton peut refuser une demande d'autorisation compte tenu de l'entité qui formule la demande.

M. Calabrese répond que son service ne prend en compte que la loi sur les aménagements et les constructions. Il ne sait pas ce qui se passerait si le canton se positionnait en fonction des activités de l'entité. Si le département refuse une autorisation sans base juridique, le propriétaire déposera un recours.

Un député PDC évoque une citation de Youssef al-Qaradawi : « Avec vos lois démocratiques, nous vous coloniserons. Avec nos lois coraniques, nous vous dominerons ». (Les points de vue d'al-Qaradawi sont considérés comme extrémistes. Il s'est vu refuser un visa d'entrée au Royaume-Uni en 2008. Il est interdit d'entrée aux Etats-Unis depuis 1999 et en France en 2012. Dans le monde musulman, ses positions contre certains régimes lui ont valu l'interdiction d'entrée dans plusieurs pays arabes.) Il y a une crainte réelle de la part des pétitionnaires qui nécessite une prise de position. Les aspects techniques et juridiques sont réglés et ne posent pas de problème. C'est la dimension politique qui doit être interrogée. Il propose l'audition du maire de la Ville de Genève et du Conseil d'Etat.

Un député socialiste affirme qu'il n'y a pas d'adéquation entre le problème politique soulevé par la radicalisation et cette procédure d'autorisation de construire. Il est plus inquiet au sujet des sectes évangéliques qui n'ont pas de lieu où se réunir et louent des salles, sans véritable contrôle. Il serait utile d'entendre une entité comme le pôle de

compétences Rhizome qui est subventionné par le Conseil d'Etat. Cette entité assure une veille à l'égard des personnes suspectées de départ pour le djihad ou de la tenue de clubs satanistes dans les sous-sols du centre-ville genevois.

Un député UDC mentionne que la P 2123 va au-delà de la simple problématique de l'autorisation de construire. Il est impossible de dire ce qui se passe exactement dans ce centre islamique. Cette pétition ne vise pas l'autorisation de construire, mais l'agrandissement d'un bâtiment qui abrite des activités pouvant poser des problèmes. Il évoque alors une émission de télévision portant sur les problématiques d'endoctrinement en France, et il répète que ce type de phénomène doit être craint à Genève. Il ne sait pas si l'audition de Rhizome sera utile et il pense que les éléments sont suffisants et permettent de voter. Son groupe votera d'office le renvoi de ces deux pétitions au Conseil d'Etat.

Un député socialiste observe que l'audition de M. Calabrese était claire. La position du Conseil administratif a également été renvoyée à la commission en rappelant que l'opposition du Conseil administratif a été balayée par la justice. La seconde pétition est dangereuse, car elle remet en question la liberté religieuse. Ce centre est sans doute l'un des lieux les plus surveillés de Genève, voire de Suisse. Il propose l'audition de M. Poggia afin de sortir la question sécuritaire des fantasmes. Il ne partage pas les principes de M. Ramadan, mais ne peut pas soutenir ces deux pétitions car elles portent des coups de canif au droit existant. L'exiguïté du centre est dangereuse au vu de la cohue de personnes qui se pressent pour y entrer. Il est nécessaire de revoir son aménagement. Il n'est pas possible de soutenir ces pétitions en arguant que le centre est un nid satanique, puisque ce qui est en cause est de nature technique et juridique, sinon on tomberait dans l'arbitraire et le « délit de sale gueule », quittant le terrain du droit et de la démocratie, chemin que cette commission ne peut raisonnablement choisir d'emprunter.

Un député PLR déclare être en désaccord absolu avec ce que le député socialiste a avancé. Il rappelle qu'il y a des violences contre les communautés juives et musulmanes, mais bien plus de violences contre les communautés chrétiennes. C'est la nature politique qui l'intéresse. Le projet de la famille Ramadan est clair, projet que le gouvernement égyptien a dénoncé en poursuivant la famille Ramadan. Donner plus de place à cette tendance de l'islam, c'est donner plus de place à cette vision du monde. Le PLR s'oppose à de nouvelles auditions et propose le renvoi de ces deux pétitions au Conseil d'Etat.

Une députée Verte mentionne que de nouvelles auditions ne lui semblent pas nécessaires. Si les accusations contre le centre sont vraies, ce sont d'autres outils auxquels il faudrait avoir recours. Ce centre est en outre

contrôlé par la police et le Service de renseignement de la Confédération. Les accusations des pétitionnaires ne sont pas fondées. Ces accusations visent donc également la police et le Service de renseignement dont le travail est en fin de compte mal jugé par les pétitionnaires. Les Verts ne soutiendront pas ces deux pétitions qui remettent en cause la liberté de culte.

Ensemble à Gauche ne voit pas à quel titre il est possible de renvoyer la P 2132 au Conseil d'Etat. Les prises de position de certains commissaires portant sur la P 2123 sont assez graves. Le gouvernement actuel égyptien est une dictature parmi les plus violentes. Il n'est pas possible d'interdire des croyances. Il est choquant d'entendre qu'il faut interdire l'extension d'un centre qui est aussi une mosquée. Si ces commissaires allaient au fond de leur réflexion, la mosquée devrait être fermée. Il n'a pas été démontré que les Frères musulmans étaient de nature terroriste, même si cette organisation est réactionnaire. Cette position est très grave et remet en question les lois démocratiques. Ensemble à Gauche demandera le dépôt de ces deux pétitions.

Le président passe au vote de l'audition du pôle Rhizome :

Oui : 7 (1 EAG, 1 PDC, 3 S, 2 Ve)

Non : 6 (4 PLR, 1 MCG, 1 UDC)

Abstentions : 2 (1 PDC, 1 MCG)

Cette audition est acceptée.

Le président passe au vote de l'audition de M. Poggia :

Oui : 9 (1 MCG, 3 S, 2 PDC, 2 Ve, 1 EAG)

Non : 5 (4 PLR, 1 UDC)

Abstentions : 1 (1 MCG)

Cette audition est acceptée.

La commission avait proposé l'audition de la Ville de Genève qui a répondu qu'elle ne pouvait pas venir et qu'elle donnait sa position écrite. Le président déclare que, si la Ville a renoncé à être entendue, il ne voit pas d'intérêt à la forcer à venir.

Le président passe tout de même au vote de l'audition du maire de la Ville de Genève :

Oui : 4 (1 MCG, 1 S, 2 PDC)

Non : 6 (4 PLR, 1 S, 1 UDC)

Abstentions : 5 (1 MCG, 1 S, 2 Ve, 1 EAG)

Cette demande d'audition est refusée.

Audition de M^{me} Géraldine Casutt, sociologue des religions, et de M. Federico Biasca, Rhizome – Pôle de compétences sur les questions religieuses et idéologiques

M^{me} Casutt déclare être spécialisée sur les questions du djihad féminin et sur l'islam radicalisé. Elle est responsable de la section « Islam radicalisé et idéologie » de l'association Rhizome. M. Biasca mentionne être membre du Centre suisse islam et société de l'Université de Fribourg et être membre de l'association Rhizome. L'association Rhizome est sise à Genève et est structurée en deux domaines de compétences principales, notamment la section « Islam radicalisé et idéologie », ainsi que sur les questions sectaires. L'association vise à prévenir les ruptures sociales et idéologiques. La radicalisation est un processus qui mène une personne à prendre des positions idéologiques de plus en plus extrêmes, jusqu'à la violence. Il est donc question de radicalisation « violente », et elle déclare que celle-ci est liée principalement au djihadisme. Les individus qui soutiennent une idéologie prônant le recours à la violence sans y recourir personnellement sont également compris dans la notion de radicalisation. Il existe d'autres sources de radicalisation, avec des formes de militantisme dont le rapport à la violence est très différent. Il convient d'être attentif au fait que chaque individu a des parcours différents.

M. Biasca déclare que c'est le Service de renseignement de la Confédération qui donne des informations sur la présence de personnes radicalisées sur le territoire suisse. La Suisse a comptabilisé 91 personnes qui se sont rendues dans des territoires en guerre, notamment en Syrie. La Confédération considère que la menace reste élevée sur le territoire. On a tendance à associer ce phénomène à des clusters, notamment des centres urbains. On parle souvent de Genève comme d'un épïcêtre de la radicalisation en Suisse, à l'instar de Winterthur, Bienne ou Lausanne. Les travaux scientifiques qui ont été menés indiquent que les personnes radicalisées font partie de groupes informels, à la marge des lieux de culte, et qui utilisent ces derniers pour des activités de propagande et de recrutement. L'appellation « Frères musulmans » peut faire référence à différentes choses, soit la confrérie égyptienne ou des structures en Europe. Il est indéniable que certains membres du Centre islamique de Genève ont des liens familiaux avec les fondateurs des Frères musulmans, mais il est difficile de savoir quels sont les rapports du Centre islamique avec la maison mère en Egypte ou les structures à l'étranger. Il est vrai que la mouvance des Frères musulmans est classée comme organisation terroriste dans certains pays, notamment en Egypte ou en Arabie saoudite. Ce mouvement en Europe n'a pas recours à la violence pour atteindre ses objectifs politiques. La question ne relève donc

pas du terrorisme, mais peut être considérée comme un obstacle à la cohésion sociale.

En Allemagne, un organe monitorise cette mouvance considérée dans ce pays comme obstacle à la cohésion sociale. Les Frères musulmans ont pour objectif de devenir l'interlocuteur officiel de l'islam pour les autorités en se fondant sur des notions identitaires fortes. Les termes « communautarisme », « séparatisme » et « extrémisme » semblent interchangeables dans l'esprit des pétitionnaires, ce qui crée de la confusion. Il est possible d'évoquer la notion de « communautarisme » en ce qui concerne les Frères musulmans, mais guère celle de « séparatisme », puisque cette mouvance invite ses membres à participer à la vie politique locale. La seconde pétition sort du domaine de son association. La communauté musulmane a évolué au cours de ces dernières années. Il peut être utile d'adapter les structures existantes. L'idée que les Frères musulmans cherchent à renverser l'ordre démocratique relève d'un mythe. Il est vrai que, dans les années 1950, plusieurs fondateurs de la mouvance souhaitaient établir un Etat islamique en Europe, mais, depuis les années 1980, la doctrine a changé. Il est question depuis lors de représenter officiellement l'islam vis-à-vis des autorités par le biais de mécanismes démocratiques. Les notions de « communautarisme », de « séparatisme » et d'« extrémisme » ont des définitions scientifiques précises. Il conviendrait de s'entendre sur la sémantique. Il est possible de parler de « communautarisme » en ce qui concerne les Frères musulmans, mais ces derniers défendent l'idée de participer à la vie démocratique.

Un député PLR déclare avoir compris qu'il fallait distinguer les Frères musulmans de la violence. Cela étant, il considère que la position de l'islam à l'égard des femmes est une forme de violence.

M^{me} Casutt répond que le distinguo est fait à l'égard des actes de violence de type terroriste en ce qui concerne les Frères musulmans. Les interprétations religieuses peuvent impliquer des formes de violence sociale sous l'angle des valeurs qui sont portées, comme dans toute forme de militantisme.

Un député PDC a l'impression que M^{me} Casutt et M. Biasca sont dans le politiquement correct. Il faut distinguer la violence des idées et la violence physique. Mais certains discours des Frères musulmans sont violents à l'égard des femmes. Il ne comprend pas la position des représentants de l'association.

M^{me} Casutt répond qu'elle et son collègue sont scientifiques. Un danger de type djihadiste n'est pas à envisager dans le cadre des Frères musulmans. Il conviendrait de définir les termes, notamment la notion de violence.

Un député PLR demande s'il faut considérer les Frères musulmans comme une menace pour la bonne marche de la démocratie.

M. Biasca répond que la démocratie continue à fonctionner, même s'il y a des personnes qui s'y opposent. On peut se poser des questions sur des personnes spécifiques, mais cela ne signifie pas que tous les fidèles partagent les mêmes opinions. La pétition se concentre sur une personne dont on peut considérer que les propos sont problématiques, mais il ne pense pas que le Centre islamique soit un obstacle à la démocratie.

Audition de M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat (DSPS), et de M. Redouane Saadi, secrétaire général adjoint chargé de la migration (DSPS)

M. Poggia prend la parole et évoque la P 2132 *pour une rue des Eaux-vives à taille humaine*, la plus simple puisqu'elle aborde la dimension architecturale, un aspect qui ne concerne pas directement son département. Il rappelle, cela étant, qu'il s'agit d'une petite maison et que les services qui ont étudié le projet n'ont visiblement pas relevé d'intérêt majeur pour la conservation du bâtiment existant. Le projet envisagé et son gabarit n'ont visiblement pas fait l'objet d'oppositions de la part des services. La question de la mobilité relève quant à elle du département du territoire.

Concernant la P 2123 *Non à l'agrandissement d'une base des Frères musulmans à Genève* la problématique évoquée en lien avec les Frères musulmans est un point connu. Les lieux de culte musulmans sont surveillés. Aucune dynamique d'endoctrinement n'a été constatée dans le cadre de ce centre. Le fait que la fondation soit entre les mains de la famille Ramadan n'est pas un problème, puisque cette fondation est soumise à la surveillance du canton. La radicalisation est toujours possible dans les lieux de culte, raison pour laquelle une attention particulière est portée sur ces lieux, mais il n'y a pas d'éléments qui ont été relevés allant dans ce sens. Ce sont généralement les personnes qui fréquentent ces lieux qui dénoncent les dérives. Le bureau d'intégration des étrangers, au sein du département de la cohésion sociale, est également attentif aux signes de dérive. Son département soutient l'association Rhizome qui appuie le dispositif. Cette association informe l'Etat en cas de dérive. Il n'y a aucun élément permettant de dire que cette mosquée et son agrandissement sont de nature à promouvoir une radicalisation religieuse. Le Service de renseignement n'a pas de personnel sur place et travaille par le biais de la police cantonale.

Un député socialiste évoque l'article 2 de la loi sur la laïcité. Il se demande si cet article peut s'appliquer sur une autorisation de construire. La

mosquée est décrite comme un lieu dangereux dans la pétition alors qu'un lieu de culte est également vulnérable et souvent plutôt en danger. Il demande si ce lieu est protégé et si la vétusté des lieux ne constitue pas non plus une source de risques.

M. Poggia répond que l'autorisation de construire n'a pas été délivrée sur des bases politiques au sens large. C'est une réponse technique et réglementaire qui est fort heureusement donnée par le canton dans ce domaine. Concernant l'affectation du bien, il est clair que des décisions peuvent être prises par son département en cas de problèmes sécuritaires. Le passé de ce lieu n'est pas de nature à susciter des problèmes. Un travail social y est réalisé, notamment lors du Ramadan. Il est régulièrement interpellé par des communautés religieuses inquiètes d'actes violents, notamment la communauté israéliite. La communauté musulmane ne l'a pas interpellé en raison d'un sentiment d'insécurité. Les services d'ordre organisés lors de manifestations religieuses particulières suscitent une certaine attention. Des patrouilles surveillent dès lors discrètement les lieux lors de la période du Ramadan afin de protéger les personnes qui se rassemblent.

Un député PLR déclare que ce n'est évidemment pas la grandeur de la maison qui est importante lorsque des propos déplacés sont tenus, mais bien ces derniers. Il se demande si, symboliquement, augmenter la visibilité des Frères musulmans ne revient pas à légitimer ces derniers et à entériner une présence plus ostentatoire de cette mouvance.

M. Poggia répond que la législation n'est pas là pour donner des messages. Il n'est pas possible de s'opposer à des démarches qui s'inscrivent dans le cadre de la légalité au motif de donner des messages, car cela reviendrait à un procès d'intention.

Un député PDC remarque que M. Poggia estime qu'il n'y a aucun risque sécuritaire et qu'il est possible de rejeter ces deux pétitions.

M. Poggia répond qu'il n'y a aucun élément permettant de redouter un risque. Mais il n'est pas possible d'exclure à l'avenir les actes d'une personne déséquilibrée qui serait passée par ce centre. On sait que des personnes qui se sont engagées dans le djihad ont été en lien avec des personnes qui fréquentent des lieux de culte existant à Genève. Mais il n'est pas possible d'interdire ces derniers pour cette raison.

Discussion finale et vote

Le MCG estime que la pétition P 2123 pose un problème, puisqu'elle propose d'arbitrer sur une problématique religieuse. Il est compliqué de se positionner, l'Etat étant par nature laïque. Il n'est pas souhaitable de se

positionner sur une telle doléance. Il est donc préférable de déposer cette pétition sur le bureau du Grand Conseil. Concernant la P 2132, le canton doit rester laïque, car c'est l'une des forces de Genève. Le canton n'a pas toujours fait preuve de tolérance religieuse puisque jadis, au cours de l'Ancien Régime, les papistes n'étaient pas les bienvenus dans la cité de Calvin. Le MCG votera le dépôt de ces deux pétitions sur le bureau du Grand Conseil.

Le PDC estime qu'il ne s'agit pas de n'importe quel lieu puisqu'il est question du centre des Frères musulmans qui tiennent des propos extrêmement violents à l'égard des femmes. L'islam n'est pas soluble dans la démocratie. Le projet d'agrandissement vise finalement à augmenter la présence d'une mouvance problématique. Les propos des Frères musulmans prônent le djihad, soit le remplacement de la démocratie par l'islam. L'exécutif ne peut pas s'opposer à une autorisation de construire puisque l'exécutif applique le cadre légal, mais le Grand Conseil peut mener un débat politique. La radicalisation passe au travers de la socialisation, laquelle est fournie par ce centre. Le PDC votera le renvoi de ces deux pétitions au Conseil d'Etat.

L'UDC soutiendra le renvoi au Conseil d'Etat de ces deux pétitions. Le conseiller d'Etat semblait mal à l'aise avec ce sujet. Il n'a d'ailleurs pas dit grand-chose. Il déclare avoir compris au travers de l'audition de Rhizome que les déclarations des frères Ramadan posaient problème, notamment les propos portant sur la lapidation des femmes. Il est inadmissible de défendre un tel principe et d'en faire la publicité ouvertement. M. Ramadan ne devrait pas être toléré sur le territoire. (L'UDC semble oublier que M. Ramadan est suisse.) Ces pétitions sont prises comme des alertes. La presse a donné au cours des années un certain nombre d'éléments sur la radicalisation. Pour l'UDC, ces éléments sont suffisants pour renvoyer ces deux pétitions au Conseil d'Etat.

Pour les Verts, l'agrandissement de ce centre touche essentiellement le droit des constructions. Il n'est pas possible de s'opposer à une autorisation de construire qui a été acceptée. Les accusations des pétitionnaires, si elles étaient vraies, ne seraient d'ailleurs pas réglées par une interdiction de l'agrandissement de ce centre. Ce dernier est en outre largement contrôlé par la police et le Service de renseignement. M. Poggia a certifié que ce centre ne présentait pas de risques. Il est étonnant de constater qu'il soit possible de s'opposer à une autorisation de construire en raison de propos sexistes. Il faudra s'en souvenir. Le groupe des Verts votera le dépôt de ces deux pétitions sur le bureau du Grand Conseil.

Ensemble à Gauche déclare n'avoir aucune sympathie pour le courant politique des Frères musulmans, mais s'il fallait interdire tous les courants

politiques pour lesquels elle n'a pas de sympathie, Genève ne serait plus une démocratie. La possibilité d'expression laissée à tous les courants permet au contraire de diminuer les risques. Il est inquiétant de constater que tant de députés soient prêts à sacrifier l'Etat de droit en raison d'impressions. M. Poggia a été extrêmement clair en indiquant que ce centre ne représentait pas de risques. L'Eglise catholique ne permet pas aux femmes de devenir prêtres, ce n'est pas une raison pour laquelle il interdirait l'extension d'une église. Ensemble à Gauche votera le dépôt de ces deux pétitions sur le bureau du Grand Conseil.

Le PLR est favorable au principe de la laïcité, mais il est nécessaire que ce principe soit appliqué dans les deux sens. Il est désagréable d'entendre certains propos des Frères musulmans à propos des femmes. Le PLR rappelle que la christianophobie est bien supérieure à l'islamophobie au vu du nombre d'attentats qui se déroulent dans le monde. Quant à M. Ramadan, cette personne est le représentant du Centre islamique et sa vision de la femme n'est pas celle de la démocratie. Il y a derrière ce projet d'extension une avancée pas-à-pas de l'islam qui n'est pas de bon augure, même s'il n'y a pas de menaces directes provenant de ce centre. Son groupe proposera le renvoi de ces deux pétitions au Conseil d'Etat afin de renforcer une certaine surveillance.

Le PS est en faveur du dépôt des pétitions P 2123 et P 2132 sur le bureau du Grand Conseil. Les différentes auditions, dont celle de M. Poggia, ont toutes indiqué qu'il n'y avait pas de problème avec ce centre. Son groupe n'a pas de sympathie pour la ligne théologique de ce centre, mais il est nécessaire de rester dans le cadre légal plutôt que de basculer dans des appréciations subjectives et arbitraires largement importées de contextes étrangers, datées ou inexacts. Les victimes les plus nombreuses du radicalisme religieux sont les musulmans et non les chrétiens, comme cela a été faussement avancé par le PLR. Le contexte montre que l'islamophobie est en progression en Suisse et à Genève. Ce projet permettra de mieux assurer la sécurité des personnes fréquentant ce centre. Les problèmes que soulève la pétition sont réels, notamment la sur-fréquentation de ce centre et les risques qui en découlent en lien avec le trafic automobile. Cette fréquentation est notamment inhérente à l'aide sociale qu'apporte ce centre à des personnes précaires. Cela invite naturellement à accepter ce projet d'agrandissement en raison du rôle social, culturel et communautaire qu'accomplit ce centre et dont bénéficie le quartier des Eaux-Vives. Le projet a été autorisé puisqu'il respecte les normes et les exigences du canton. Le procès qui est mené à telle ou telle obédience est hors de propos. Au final, c'est la liberté de culte qui serait remise en question par une interdiction.

Votes

P 2123

Le président passe au vote du renvoi de la P 2123 au Conseil d'Etat :

Oui : 7 (4 PLR, 1 UDC, 2 PDC)
Non : 8 (3 S, 2 Ve, 2 MCG, 1 EAG)
Abstentions : –

Le renvoi de la P 2123 au Conseil d'Etat est refusé.

Le président passe au vote du dépôt sur le bureau du Grand Conseil de la P 2123 :

Oui : 8 (3 S, 2 Ve, 2 MCG, 1 EAG)
Non : 7 (4 PLR, 2 PDC, 1 UDC)
Abstentions : –

Le dépôt de la P 2123 sur le bureau du Grand Conseil est accepté.

P 2132

Le président passe au vote du renvoi de la P 2132 au Conseil d'Etat :

Oui : 7 (4 PLR, 2 PDC, 1 UDC)
Non : 8 (3 S, 2 Ve, 2 MCG, 1 EAG)
Abstentions : –

Le renvoi de la P 2132 au Conseil d'Etat est refusé.

Le président passe au vote du dépôt de la P 2132 sur le bureau du Grand Conseil :

Oui : 8 (3 S, 2 Ve, 2 MCG, 1 EAG)
Non : 7 (4 PLR, 2 PDC, 1 UDC)
Abstentions : –

Le dépôt de la P 2132 sur le bureau du Grand Conseil est accepté.

Conclusions

Les griefs soulevés tant par la Ville que par les autres recourants ont été rejetés par le Tribunal administratif de première instance (TAPI) qui a retenu que le projet soumis à autorisation était, en tous points, conforme au droit. Après analyse du jugement, la Ville de Genève a considéré que les chances de succès d'un recours étaient quasi nulles, le jugement étant motivé de façon complète et convaincante. Les trois propriétaires voisins qui avaient recouru

contre la demande définitive ont fait la même analyse et ont également renoncé à recourir. Dont acte. Le droit est respecté. Aucun problème sécuritaire n'a été soulevé par le magistrat M. Poggia. Ce dernier a rappelé que ce centre était sous une surveillance et ne laissait aucune place à d'éventuelles dérives. Soutenir ces pétitions lourdement chargées de préjugés et de procès d'intention reviendrait à s'éloigner du droit et de principes démocratiques fondamentaux. Il est piquant à ce sujet que le respect du droit et de la démocratie soit enseigné par M. Ramadan aux député-e-s de droite du Grand Conseil. Ironie mise à part, cela est inquiétant pour l'Etat de droit. La majorité vous invite à effectuer un examen factuel et dépassionné de ces pétitions et à déposer ces deux pétitions sur le bureau du Grand Conseil.

Pétition (2123-A)

Non à l'agrandissement d'une base des Frères musulmans à Genève

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le 5 novembre 2019, la Fondation Saïd Ramadan a obtenu l'autorisation de construire à la place du bâtiment actuel du Centre islamique de Genève (CIGE), au 104 rue des Eaux-Vives, un immeuble de plus de 900 m² pour abriter ce même centre. Fondé en 1961 à Genève par Saïd Ramadan, le CIGE diffuse l'idéologie des Frères musulmans dans toute l'Europe. Son conseil de direction est constitué exclusivement de la famille Ramadan, dont font partie Tariq et Hani Ramadan, héritiers spirituels de leur grand-père Hassan al-Banna, lui-même fondateur de la confrérie des Frères musulmans en Egypte. Le CIGE est une base majeure de ce mouvement en Europe dont l'idéologie politico-religieuse vise à détruire les valeurs de la Suisse et de l'Occident, comme l'illustre la déclaration de son prédicateur de référence Youssef al-Qaradawi : « Avec vos lois démocratiques nous vous coloniserons, avec nos lois coraniques nous vous dominerons ». La confrérie est considérée comme organisation terroriste par plusieurs pays. Depuis 2017, Hani Ramadan est interdit de séjour en France pour comportements et propos faisant peser une menace grave sur l'ordre public.

Les locaux actuels du CIGE hébergent déjà une mosquée, une bibliothèque et une salle de conférences. Le CIGE affiche dans ses statuts l'ambition « d'ouvrir à Genève et dans d'autres villes d'Europe des jardins d'enfants et des écoles pour enfants musulmans ». Il est évident que son agrandissement décuplerait sa capacité d'endoctrinement et, loin d'œuvrer pour l'intégration, la cohésion sociale et le vivre-ensemble, en ferait un vecteur encore plus puissant de séparatisme, de communautarisme et d'extrémisme.

Les signataires prient donc le Grand Conseil de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat afin que cette construction ne voie pas le jour.

N.B. 2 signatures
Association Suisse Vigilance Islam
M. Amin Mirabdolbaghi
1200 Genève

Pétition (2132-A)

pour une rue des Eaux-Vives à taille humaine

Mesdames et
Messieurs les députés,

La petite maison abritant le Centre islamique de Genève (CIS) à l'angle de la rue des Eaux-Vives et de l'avenue de la Grenade est menacée de destruction. A la place de ce bâtiment, témoin d'un passé industriel et artisanal, le CIS prévoit de construire un bâtiment trois fois plus grand destiné à accueillir davantage de fidèles. Avec sa fréquentation actuelle, il est déjà difficile de se frayer un chemin sur les trottoirs environnants.

Le bâtiment projeté détonne par sa faible intégration dans le site et son usage final n'est pas clairement spécifié. Dans un quartier à vocation résidentielle extrêmement dense, le triplement de la taille du centre islamique avec la hausse de la fréquentation que cela implique n'est pas sans poser de difficultés au voisinage, notamment pour des questions de stationnement et en raison des nuisances résultant des allées et venues continues de centaines de personnes appelées à fréquenter le lieu venant de toute la région.

Pour ces raisons, les signataires demandent au Grand Conseil de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat pour que l'administration ne donne pas une suite favorable à un projet totalement démesuré.

N.B. 127 signatures
M. Marc-André Rudaz
Rue du 31-Décembre 17
1207 Genève

Date de dépôt : 29 avril 2022

RAPPORT DE LA PREMIÈRE MINORITÉ

Rapport de M. Alexis Barbey

Mesdames et
Messieurs les députés,

Ces deux pétitions touchant au développement du CIGE (Centre islamique de Genève) se sont révélées particulièrement délicates à traiter. A preuve, les sept séances et les plus de trois mois que la commission y a consacrés. Car il ne s'agit pas seulement, étant donné la charge politique qu'elles portent, de simples modifications d'un bâtiment ni de permis de construire, et cette dimension politique a été au centre de nos débats.

Une histoire peu banale

Le CIGE a une histoire loin d'être anodine, puisqu'il a été créé en 1961 par Saïd Ramadan – fondateur de la branche de Jérusalem des Frères musulmans – avec des capitaux provenant des Frères musulmans et du prince Fayçal d'Arabie Saoudite. Son objectif est à la fois de répandre la parole de l'islam, d'enseigner le Coran, d'abriter une mosquée et de rapprocher les croyants qui veulent dépasser le « matérialisme athée ». Il vaut la peine de noter que le CIGE est la branche genevoise d'un réseau que les Frères musulmans voudraient mondial. Un autre centre islamique a été fondé par exemple à Munich.

Un directeur sulfureux

Le directeur actuel du CIGE est M. Hani Ramadan, fils de Saïd et frère de Tariq. (Il est à noter que ce dernier n'a plus de fonctions au sein du CIGE.) Hani Ramadan est docteur ès lettres de l'Université de Genève et a enseigné au cycle d'orientation de 1981 à 2003. Il a été démis de ses fonctions à la suite de la publication d'un article paru dans *Le Monde* dans lequel il défendait la lapidation des femmes adultères et affirmait que le sida était une punition divine contre « les déviants ».

En 2015 il juge que les attentats de Paris n'auraient rien à voir avec les islamistes mais seraient le fait du Mossad.

En 2017, Hani Ramadan est interdit du territoire français, en particulier pour avoir développé des thèses antisionistes, voire antisémites. Ses avoirs sont gelés pendant six mois.

En 2020, il déclare que le covid-19 vient du « fait que les hommes se livrent ouvertement à la turpitude, comme la fornication et l'adultère, ce qui déclenche des maladies et des épidémies nouvelles ».

On ne peut donc ignorer ici la force de ces affirmations en continu ni le combat que M. Ramadan mène pour défendre un islam qui s'inscrit difficilement dans la tradition d'une ville de paix comme Genève.

Islamisme et démocratie

Il s'agit ici de ne pas faire d'amalgame avec l'ensemble d'une religion qui comporte en son sein de nombreux mouvements, parfois même antagonistes. Toutefois, on se doit d'évaluer en quoi la doctrine que revendique le CIGE est compatible avec les valeurs que défend notre cité.

La situation internationale de ces dernières années a montré à quel point une tension existe entre la conception démocratique de l'Etat et celle défendue par les tenants de l'islam. Il ne peut pas y avoir deux droits égaux dans le même pays : séculier d'un côté, religieux de l'autre. Tel est le principe même de la laïcité. Il faut que l'un d'entre eux ait une prééminence. Dans notre pays, c'est le droit séculier qui l'emporte.

A ce titre, agrandir le Centre islamique des Eaux-Vives, c'est symboliquement affaiblir notre principe de laïcité. Il ne s'agit pas de réduire la liberté de culte, assurée d'ailleurs par la constitution genevoise et que personne ne conteste.

L'extrémisme musulman

L'Etat islamique autrement appelé Daech a marqué l'histoire des années 2006-2019. Il n'est bien entendu pas acceptable de faire porter cette responsabilité à l'ensemble des musulmans ni au CIGE. Toutefois, ces événements récents ont créé une certaine défiance dans notre pays. Ils ont aussi remis en lumière les thèses des extrémistes : prééminence de la loi coranique sur les lois nationales, atteintes à la condition des femmes, recommandation de déshériter les filles au profit de leurs frères... Tout cela crée malheureusement un état d'esprit de méfiance vis-à-vis de l'ensemble des musulmans.

Décision et vote

P 2123

Plusieurs groupes (UDC, PLR, PDC) ont voté pour le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat et cela pour plusieurs raisons :

- le désir de montrer que certaines thèses extrémistes ne doivent pas avoir cours à Genève ;
- le manque de transparence sur les activités présentes et à venir du CIGE ;
- la personnalité de son directeur dont les positions rejoignent certaines de celles des extrémistes islamistes.

Le rapporteur de première minorité vous invite donc à refuser les conclusions de la commission et à renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.

P 2132

Cette autre pétition s'oppose à l'agrandissement du CIGE sous l'angle des lois sur la construction : plan d'utilisation du sol et plan localisé de quartier. Certains habitants des Eaux-Vives craignent qu'un CIGE plus grand ne nuise à la tranquillité du quartier.

Les mêmes groupes se sont prononcés pour le renvoi de ce texte au Conseil d'Etat, selon le principe de qui ne veut pas la fin ne veut pas les moyens.

Le rapporteur de minorité vous invite donc aussi à refuser les conclusions de la commission et à renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.

Date de dépôt : 2 mai 2022

RAPPORT DE LA SECONDE MINORITÉ

Rapport de M. Stéphane Florey

Mesdames et
Messieurs les députés,

Au-delà des deux pétitions qui demandent d'interdire l'agrandissement du Centre islamique de Genève (CIGE) se pose la question : est-il souhaitable de voir les Frères musulmans étendre leur zone d'influence à Genève en triplant la surface du CIGE passant ainsi de 300 m² à 900 m² ? Les auditions des pétitionnaires et de l'association Rhizome (Pôle de compétences sur les questions religieuses et idéologiques) ont convaincu la minorité que non. Notamment, les déclarations de l'Association suisse vigilance islam (ASVI) (P 2123) dont voici quelques extraits :

- « Le centre islamique de Genève est une place forte des Frères musulmans. »
- « Le but de ce centre islamique est de maintenir une mosquée et une salle de conférence tout en favorisant le dialogue religieux, et de relever les causes estimées tendancieuses allant à l'encontre de l'islamisme. »
- « Hani Ramadan (directeur du CIGE) est aussi controversé que son frère Tariq au vu de ses propos sur le djihad, les femmes, etc. »
- « L'instauration d'un califat et la conquête de l'Occident sont en fin de compte le but final de l'islamisme dont la loi religieuse prime sur les lois profanes. »
- « Le principe islamiste indique que la loi d'Allah est toujours supérieure à la loi de la société locale. »
- « Le Centre islamique est en lien avec les principales organisations terroristes. »
- « Hani Ramadan estime, quant à lui, que le sida et le covid sont des maladies divines punissant les fornicateurs et que l'Etat islamique est la seule alternative possible pour les musulmans. Il estime également que les talibans sont des libérateurs. »
- « Hani Ramadan est interdit d'entrée sur le territoire français. »

- « Le Centre islamique de Genève donne une image excellente en matière d'intégration et de collaboration, offrant par ailleurs des repas gratuits, mais ces pratiques bienveillantes sont de la poudre aux yeux destinée à gagner des adeptes ; une tactique similaire à celle de la République islamique iranienne. »
- « Les Frères musulmans ont une influence sur les personnes les plus fragiles, notamment les migrants et les jeunes, et exercent leur pression jusqu'en France voisine en multipliant les risques de radicalisation. »
- « Le centre promeut les valeurs et les idées islamistes qui sont le plus souvent incompatibles avec les valeurs occidentales. »
- « Le risque de dérive est bien réel et ce centre devrait être fermé plutôt qu'autorisé à s'agrandir. »
- « Les Frères musulmans ne sont inscrits nulle part. »
- « La traduction de ce mouvement en français est mauvaise puisque le sens de ce mouvement relève plutôt d'une fratrie ou d'une confrérie avec l'établissement d'une charte. Celle-ci a été appliquée, notamment en Egypte, en occasionnant de nombreux attentats. Il précise que Nasser avait alors chassé ce mouvement qui est un réseau qui distille ses idées auprès d'organisations comme le Hamas. »
- « C'est un réseau d'influence et non une association. »
- « Hani Ramadan conserve les motivations profondes des Frères musulmans, mais les dissimule lorsqu'il est à Genève. »
- « Des jeunes ont été influencés au Petit-Saconnex pour partir faire le djihad en Syrie. On ne peut pas affirmer que des actes terroristes sont envisagés au sein du Centre islamique, mais on peut craindre qu'il s'agisse d'une base arrière de plusieurs organisations. »
- « Le Centre islamique (CSIS) rattaché à l'Université de Fribourg incite les Suisses à accepter les principes de la règle islamique, pour déshériter par exemple une fille tout en respectant le droit suisse. »

L'audition de la deuxième pétition (P 2132) quant à elle démontre que le triplement de la surface du CIGE est totalement inadapté vu l'exiguïté de la rue où il se trouve et qu'il va même complètement défigurer le quartier en plus des nombreuses nuisances qu'il va générer. De plus, les problèmes de cohabitation sont déjà légion et les exemples ne manquent pas, certains membres du CIGE étant largement intolérants, y compris vis-à-vis des personnes musulmanes ne fréquentant pas le CIGE.

Les habitants du quartier sont inquiets et ne voient pas non plus d'un bon œil cet agrandissement. Cela risque de créer beaucoup de conflits de

voisinage et ils craignent que cela n'amène une escalade de violences dans le quartier.

Ils pensent également dangereuse l'affluence des Frères musulmans et estiment que c'est l'ensemble de la communauté musulmane qui va être malheureusement stigmatisée alors que sa majorité ne fréquente pas le CIGE et ne pose pas de problèmes.

Quant à l'audition de l'association Rhizome, son regard, bien que totalement impartial, fait quand même penser que le risque de radicalisation de ceux qui fréquentent le CIGE subsiste et admet quand même qu'il est plus que légitime de s'intéresser à ce que va faire le CIGE de ce triplement de surface qu'à son activité elle-même. De plus elle a permis à la commission de bien comprendre de quoi il était question en expliquant par exemple que :

- « La radicalisation est un processus qui mène une personne à prendre des positions idéologiques de plus en plus extrêmes, jusqu'à la violence. »
- « Il est question de radicalisation « violente » et celle-ci est liée principalement au djihadisme. Les individus qui soutiennent une idéologie prônant le recours à la violence sans y recourir personnellement sont également compris dans la notion de radicalisation. »
- « La Confédération considère que la menace reste élevée sur le territoire. »
- « On parle souvent de Genève comme d'un épice de la radicalisation en Suisse, à l'instar de Winterthur, Bienne ou Lausanne. »
- « Les personnes radicalisées font partie de groupes informels, à la marge des lieux de culte, et qui utilisent ces derniers pour des activités de propagande et de recrutement. »
- « Il est vrai que la mouvance des « Frères musulmans » est classée comme organisation terroriste dans certains pays, notamment en Egypte ou en Arabie saoudite. »
- « La radicalisation en solitaire n'existe pas, mais passe par une socialisation. Le djihad est en libre accès sur tous les réseaux sociaux et la censure est très récente à son propos. »
- « C'est en marge de la grande mosquée de Genève que le plus grand nombre de mouvances radicalisées ont été enregistrées alors que le Centre islamique qui relève des Frères musulmans entretient un rapport très différent à la violence. »
- « La première pétition 2123 remet en question la présence des Frères musulmans. Elle estime que ce sont en fin de compte les motifs invoqués pour justifier l'agrandissement du centre qui devraient être analysés. »

- « Si les actions terroristes ne prennent pas appui sur les Frères musulmans, le message de ces derniers peut être considéré comme empreint de violence. »

En définitive, ces deux pétitions sont bien plus qu'une simple opposition à l'agrandissement du CIGE. Elles ont mis en exergue certains risques liés à ce que veulent instaurer les Frères musulmans qui vont à l'encontre de nos valeurs. Il sied de rappeler ici que la société occidentale dans laquelle nous vivons, qu'on le veuille ou non, plonge ses racines dans le christianisme.

Il convient donc de ne pas se positionner uniquement sur une question de surélévation, mais également sur l'utilisation de ces m² supplémentaires et de se poser des questions à cet égard compte tenu des dangers qui peuvent exister en lien avec les Frères musulmans.

C'est pourquoi, afin de ne pas se retrouver devant le fait accompli et surtout pour ne pas dire ensuite « On ne savait pas ! » ou ne pas vouloir voir ce qu'on n'a pas eu envie de voir, il est important de ne pas prendre le risque de provoquer une situation dont l'issue pourrait être bien pire que ce qu'on pourrait imaginer, et il faut dire non à l'agrandissement du CIGE en renvoyant les deux pétitions au Conseil d'Etat.